

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Tarifs des services eau
potable et
assainissement collectif -
Année 2025**

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

TARIFS DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2025

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les articles L.1331-1 à L.1331-8 du code de la santé publique ;
- **Vu** la délibération n°14 du 16 décembre 2019 approuvant les règlements des services eau potable et assainissement ;
- **Vu** les délibérations n°16 du 16 décembre 2019, n°10 du 02 mars 2020, n°21 du 15 décembre 2020, n°11 du 14 septembre 2021 et n°20 du 7 décembre 2021 relatives aux modifications des tarifs des services Eau potable et Assainissement ;
- **Considérant** l'inflation cumulée des prix à la consommation proche de 15% depuis la création de la régie et l'augmentation particulièrement importante des prix des énergies et des matériaux ces dernières années ;
- **Considérant** la nécessité d'équilibrer les dépenses et les recettes des prestations effectuées à la demande des usagers ;
- **Considérant** l'avis du Conseil d'Exploitation des Régies d'eau potable et d'assainissement collectif lors de la séance du 9 décembre 2024 ;

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de vente d'eau potable et d'assainissement collectif applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les grilles tarifaires applicables à compter du 1er janvier 2025, des services Eau potable et Assainissement collectif jointes en annexe ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à présente délibération.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER